

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1, L2212-2, et L2213-1 à L 2213-4,

VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-1, R.411-7 et R.411-8, et R.411-25 modifiés, ainsi que l'article R.411-21-1, définissant les pouvoirs de police de l'autorité compétente pour prévenir un danger sur une voie,

VU la demande de LA CHAMBRE D'AGRICULTURE en date du 29 septembre 2022,

CONSIDERANT l'organisation du « 27ème marché de Noël des producteurs de nos terroirs » par LA CHAMBRE D'AGRICULTURE au Centre d'Animation des Bords de Loire rue des Garennes à Andrézieux-Bouthéon, du vendredi 16 décembre 2022 au dimanche 18 décembre 2022,

A R R E T E

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur les 4 parkings autour du Centre d'Animation des Bords de Loire du vendredi 16 décembre 2022 à 7h00 jusqu'au dimanche 18 décembre 2022 à 22h00 afin de permettre l'organisation du « 27ème marché de Noël des producteurs de nos terroirs » par LA CHAMBRE D'AGRICULTURE.

Article 2 : Par dérogation, les véhicules de secours et d'incendie, ainsi que ceux ayant relation avec la sécurité des personnes (médecins, ambulances...) devront pouvoir, le cas échéant, accéder librement et sans entrave aux lieux d'interventions.

Article 3 : Des panneaux et des barrières seront mises en place par LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, avant le début de la manifestation et sous son entière responsabilité.

Article 4 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès verbaux.

Article 5 : Le pétitionnaire dispose d'un délai de deux mois à partir de la notification du présent arrêté pour déposer un éventuel recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame La Préfète de la Loire,
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Andrézieux-Bouthéon,
- Monsieur Le Chef de Service de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers d'Andrézieux-Bouthéon,
- Monsieur Le Directeur des Services Techniques d'Andrézieux-Bouthéon,
- LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, 43 avenue Albert Reymond, 42272 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 13 décembre 2022

Le Maire,

François DRIOL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20221215-370-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Affichage : 15/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

